



One club, One spirit

Règlement d'Ordre Intérieur du VC Stabulois (ROI)

Approuvé par le Conseil d'administration et le Comité le 16/05/2023

Modification Mars 2024 : ajout Charte de la Bienveillance à valider par CA et AG le 27/04/2024

1.Objectif du Règlement d'ordre Intérieur

Le VC Stabulois en tant que club sportif a pour objectif de promouvoir la pratique du volley en son sein et de permettre aux joueurs de se développer, de progresser et de les amener au maximum de leur capacité tout en tenant compte de leur dans un environnement dans lequel ses joueurs peuvent s'entraîner et concourir dans un cadre sain et solidaire, respectueux, équitable et exempt de toute forme de harcèlement et de comportements abusifs.

Afin d'atteindre cet objectif, le VC Stabulois a pour mission d'offrir un programme d'entraînements et de compétitions en volley qui permet de développer l'excellence tant au niveau sportif qu'organisationnel. Les décisions et actions y sont prises de manière à valoriser la participation et de contribuer au mieux-être de la population d'Etalle et avoisinantes. Le VC Stabulois a le devoir d'offrir un environnement où tous les individus sont traités avec respect et équité. Et, le présent Règlement d'Ordre Intérieur, ci-après ROI, souhaite fournir un énoncé clair des attentes mutuelles procurant l'encadrement nécessaire pour créer et maintenir un tel climat.

Le VC Stabulois a pour valeurs :

Respect -Esprit sportif - Engagement - Ensemble - Formation - Développement - Poursuite de l'excellence

One Club, One Spirit

Ce ROI a pour objectif d'établir des règles quant aux comportements autorisés, souhaitables, non souhaitables ou interdits. Il permet aux enfants, comme aux adultes, d'avoir une vision des limites à ne pas franchir et des comportements favorables au bien-être de tous.

Font également partie intégrante du ROI :

- La politique de prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus du VC Stabulois, ci-après « PPHA ». La PPHA vise à préserver et à promouvoir la protection et le bien-être des joueurs dans la pratique du volley organisée dans le cadre du VC Stabulois.
- La politique disciplinaire du VC Stabulois. La politique disciplinaire établit la procédure suivie en cas de non-respect du présent ROI et de la PPHA.
- Le Code éthique du VC Stabulois (Annexe I)
- La déclaration de confidentialité du VC Stabulois (annexe II)

Notre ROI s'appuie sur une série de documents notamment :

- La Charte des droits de l'enfant dans le sport ([Panathlon international](#), Annexe III)
- [La Charte des parents fair-play dans le sport](#) (Annexe IV)
- [La Charte du Fair Play](#) (Annexe V)
- [La Charte de la bienveillance](#) (Annexe VI)
- La Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie ([ADEPS « Vivons Sport »](#))
- [Les Codes de Conduite de l'UEFA](#)



One club, One spirit

Le VC Stabulois et l'ensemble de ses membres (entraîneurs, comité, parents, joueurs, arbitres, bénévoles, ...) s'engagent à respecter l'ensemble des documents précités dans le cadre de toutes les activités organisées par le VC Stabulois ou auxquelles le VC Stabulois participe.

2. Application

Ce ROI s'applique aux membres du Conseil d'administration et du Comité du VC Stabulois, aux entraîneurs, aux joueurs et aux parents de ceux-ci.

Le présent ROI donne le droit au Comité du VC Stabulois de prendre des mesures disciplinaires envers le joueur, le parent ou l'entraîneur qui ne respecte pas le présent ROI que ce soit sur le terrain ou en dehors de celui-ci (vestiaires, événements sociaux du club ou d'équipe, messagerie texte, réseaux sociaux,...) si les actions commises ont un effet sur un athlète, parent ou entraîneur ou qu'elles ont des conséquences négatives sur la sécurité, le bien-être, l'image et les valeurs du VC Stabulois.

3. Mesures disciplinaires

Toute mesure disciplinaire sera appliquée selon l'autorité du VC Stabulois et sera guidée par les attentes énumérées selon le ROI. Chaque cas d'infraction au ROI est unique. Ainsi, l'âge, la gravité de l'infraction, les besoins du joueur guideront les mesures disciplinaires à être appliquées afin que celles-ci soient constructives et équitables selon la Politique disciplinaire du VC Stabulois.

Des exemples d'infractions mineures et majeurs sont décrites dans le Code éthique du VC Stabulois en Annexe I.

Comme Club, toute mesure disciplinaire se veut une occasion pour le joueur ou la personne impliquée d'apprendre de ses erreurs et l'entraîneur ou le Conseil d'administration pourra donc permettre au joueur ou à la personne impliquée de se « racheter » par un geste réparateur. Toute expulsion d'un membre ou joueur impliquera, selon la gravité du geste, une consultation entre le Conseil d'administration du VC Stabulois et l'entraîneur et sera l'aboutissement d'un long processus basé sur des rencontres avec l'entraîneur, le parent et le joueur, les rapports écrits, les avertissements, les périodes probatoires, ...

4. Code de conduite du Comité et Conseil d'administration

Le Comité et le Conseil d'administration du VC Stabulois mettent tous les moyens en œuvre pour :

- Développer, promouvoir et soutenir le volley à Etalle et dans les régions avoisinantes.
- Favoriser et soutenir le développement des joueurs tout en respectant leur progression dans la poursuite de l'excellence.
- Développer une équipe d'entraîneurs compétents, qualifiés, motivés et engagés et les soutenir dans l'atteinte de la vision et des missions du VC Stabulois.
- Mettre à disposition des joueurs des installations, du matériel de qualité en ligne avec l'objectif du VC Stabulois
- Viser une saine gestion des ressources humaines, matérielles et financières afin d'optimiser le fonctionnement du VC Stabulois.
- Créer une atmosphère d'esprit d'équipe et d'unité afin de contribuer au développement d'une attitude positive et gagnante tant chez les joueurs que chez leurs parents.
- Respecter le ROI et la Politique de Prévention du Harcèlement et des abus du VC Stabulois.

4. Code de conduite du joueur

- En tant que joueur, j'accepte que le but de la pratique du volley au sein du VC Stabulois soit d'atteindre mon plein potentiel et je suis toujours prêt à fournir mon effort maximal, tant en entraînement qu'en compétition. J'arrive à l'entraînement prêt et disposé à apprendre et à travailler dans ce sens avec une attitude positive et je respecte les consignes durant l'entraînement.



One club, One spirit

- Je démontre mon respect, mon appui et ma reconnaissance envers les entraîneurs, les coéquipiers, l'adversaire, les officiels, les bénévoles et le Comité du VC Stabulois. J'encourage mes coéquipiers et je les traite comme j'aimerais être traité. Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les joueurs, les parents, les officiels, les bénévoles, les supporters, les adversaires et le Comité du VC Stabulois. Je fais preuve de discipline et d'esprit d'équipe autant lors de mes réussites que de mes échecs.
- Je respecte les critères d'engagement et les modalités du groupe dont je fais partie. J'arrive à l'heure convenue aux entraînements et aux matchs. Je préviens dans le délai imparti de mon absence sauf circonstances exceptionnelles. Je n'utilise pas mon smartphone pendant l'entraînement et le match. De plus, je participe avec mes pairs à l'installation et au rangement du matériel. En cas de fermeture de la salle et de la buvette, je m'assure que toutes les actions reprises sur la Check list affichées sur l'armoire du Club à la buvette ont bien été effectuées.
- Je respecte le matériel, les installations, l'équipement mis à ma disposition. Je respecte les interdictions de fumer ou de consommer dans les locaux sportifs
- Je respecte les directives et les décisions des officiels, de mes entraîneurs et du Comité du VC Stabulois. Je travaille en étroite collaboration avec mon entraîneur et développe une relation de confiance et je l'avise en cas de douleur, de malaise ou de tout autre problème. Je refuse pour moi-même ni ne tolère chez mes coéquipiers l'usage d'alcool, de drogues, de médicaments ou de quelconques stimulants dans le but d'améliorer la performance.
- Je porte avec fierté les couleurs du VC Stabulois et mon comportement ne devra pas nuire à l'image et à la réputation du VC Stabulois. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard des autres joueurs et de leurs performances, des entraîneurs et des officiels et ce, autant sur le terrain qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.
- Je suis en ordre de cotisation au plus tard le 15/10 de chaque saison sportive sous réserve de ne pas pouvoir m'entraîner et de ne pas être aligné en match.
- J'adhère au ROI, à la Politique de Prévention du Harcèlement et des abus du VC Stabulois.

5. Code de conduite du parent

- En tant que parent, j'accepte que les joueurs fassent du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir. Je ferai en sorte que mon enfant se sente toujours gagnant en le félicitant à travers des commentaires positifs pour avoir joué dans les règles et pour avoir essayé de toutes ses forces à travers un effort soutenu.
- Je respecte le travail et les décisions de l'entraîneur qui s'investit pour les joueurs. Je comprends que les entraîneurs ont été formés pour aider mon enfant dans l'atteinte de son potentiel et je respecte les entraînements qu'ils proposent ainsi que leurs décisions. Je respecte également l'espace de travail des entraîneurs et j'accepte que les parents ne soient pas admis au bord du terrain pendant les entraînements ou les compétitions. Si j'ai des questions sur les méthodes d'entraînements et les choix de l'entraîneur, j'en parle en privé au Conseil d'administration et si nécessaire formule une demande de rencontre avec l'entraîneur qui se fera en dehors des pratiques, et ce sans la présence des joueurs.
- Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les joueurs, les parents, les supporters, les adversaires, les bénévoles, les officiels et les membres du Comité du VC Stabulois. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard de mon enfant, des autres joueurs et de leurs performances, des entraîneurs et des autres bénévoles, et ce, autant dans le complexe sportif qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.
- Je respecte les modalités de fonctionnement établies pour le groupe de mon enfant (nombre d'entraînements, participation aux camps d'entraînement, compétitions, etc.). Je respecte les horaires d'entraînement et de compétition et j'acquiesce les frais établis aux dates demandées. Je m'assure de la présence de l'entraîneur avant de le laisser. Je récupère mon enfant à l'heure prévue. Je suis présent lors des réunions destinées aux parents avec les entraîneurs.
- Je reconnais que le VC Stabulois est un organisme sans but lucratif, et qu'il puise une importante part de ses revenus par l'organisation des matchs (buvette, marquoir, arbitre) et d'événements. À cet effet, je m'engage à ce que moi ou un membre de ma famille participe à ces événements à titre bénévole et soit formé à titre



One club, One spirit

d'officiel, car c'est grâce à la participation des parents que mon jeune peut s'accomplir dans le volley. Je m'engage aussi à participer aux campagnes de financement, sinon payer le plein montant minimum exigé par le club pour les collectes de fonds.

- J'adhère au ROI, à la Politique de Prévention du Harcèlement et des abus du VC Stabulois.

6. Code de conduite de l'entraîneur

- En tant qu'entraîneur, je me dois d'être en tout temps un modèle pour mes joueurs tant au niveau technique et stratégique du volley, qu'en ce qui concerne le comportement sur bord du terrain, sur le terrain et en dehors du terrain. Je suis conscient de la très grande influence que j'exerce sur mes joueurs et je reconnais que le bien-être de mes joueurs est l'élément principal lorsque je prends toute décision. Je dois encourager le succès, l'estime de soi et l'épanouissement de mes joueurs, peu importe leur niveau, et ce de concert avec les réalités académiques et physiques.
- Je m'assure que le joueur se développe harmonieusement et que ses choix correspondent à ses capacités et je me dois de traiter de manière équitable tous les participants dans le contexte des activités sportives, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur lieu d'origine, de leur potentiel sportif, de la couleur de la peau, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur statut économique, de leur âge ou de toute autre condition.
- Je m'engage à établir un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers mes joueurs, mes collègues, les parents et les officiels; en outre, je démontre un comportement qui reflète les valeurs du VC Stabulois. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard d'un joueur, d'un membre de sa famille, d'autres entraîneurs et des bénévoles, et ce, autant sur le bord du terrain qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.
- Je fais connaître dès le début les règles, les critères et les attentes qui permettent à tous mes joueurs une participation équitable lors des séances d'entraînement ou des compétitions. Je m'engage à communiquer et collaborer avec les membres de la famille dans des décisions appropriées relativement à la formation et au développement du joueur, et ce, dans l'intérêt de ce dernier. Je dois faire preuve de discrétion lors de conversations de nature privée sur les joueurs, les collègues et les autres participants.
- Je m'assure de fournir aux joueurs un environnement sécuritaire et créer une atmosphère agréable, positive et stimulante pour les joueurs. Je me perfectionne afin de maintenir mes connaissances à jour et ainsi fournir à mes joueurs un encadrement de grande qualité et remplir mes fonctions avec professionnalisme. Je m'engage à informer les joueurs des dangers à la consommation d'alcool, de drogues, de médicaments et de stimulants visant l'amélioration de performance.
- Je mets en œuvre les directives sportives et administratives du Comité du VC Stabulois et du responsable sportif. Je veille à me faire remplacer en cas d'empêchement. Je prépare mes entraînements et matchs.
- Je choisis le capitaine de l'équipe. Je tiens compte de l'engagement, de la participation aux entraînements, du respect des consignes lors de la sélection des joueurs pour les matchs. Je prends les décisions qui s'imposent pour atteindre les objectifs fixés pour l'équipe et les joueurs.
- J'adhère au ROI, à la Politique de Prévention du Harcèlement et des abus du VC Stabulois.

7. Déclaration d'engagement au ROI

Par la signature de ce document, je, sousigné....., (parent, joueur, membre du Comité /CA ou entraîneur) déclare adhérer au VC Stabulois, m'engage à respecter le ROI du club, à observer la discipline édictée par le club et à respecter autrui (joueurs, entraîneurs, dirigeants, etc....).

Signature du parent (précédé de la mention Lu et approuvé) :

Signature du joueur : (précédé de la mention Lu et approuvé) :

Signature de l'entraîneur : (précédé de la mention Lu et approuvé) :



One club, One spirit

Signature du membre du Comité d CA du VC Stabulois: (précédé de la mention Lu et approuvé) :

Signé à Etalle, le _____



ANNEXE I : Code Ethique VC Stabulois

Le VC Stabulois s'engage à offrir un environnement dans lequel chacun est traité avec respect. De plus, VC Stabulois souscrit au principe de chances égales pour tous et interdit les pratiques discriminatoires. Il est entendu que les adhérents doivent en tout temps se conduire conformément aux valeurs d'équité, d'intégrité, de transparence dans les communications et de respect mutuel qui sont l'apanage du VC Stabulois. Tout comportement irresponsable d'un adhérent peut causer un tort important au sport du volley et à l'appui que l'ensemble des joueurs de différents niveaux ont tant travaillé à établir. Tout comportement enfreignant ces valeurs peut être passible de sanctions en vertu de la politique de discipline du VC Stabulois.

En plus des dispositions ci-dessus, les comportements spécifiques suivants seront passibles de sanctions en vertu de la politique de discipline du VC Stabulois :

1. Le défaut de se conformer aux règlements administratifs, aux règles et aux politiques VC Stabulois tels qu'adoptés et amendés de temps à autre;
2. L'abus verbal ou physique à l'endroit des adversaires, entraîneurs, officiels, spectateurs ou commanditaires;
3. Le manque de respect à l'endroit des officiels, membre du Comité du VC Stabulois, y compris le recours aux paroles injurieuses et aux gestes obscènes ou offensants;
4. L'usage abusif des établissements ou des équipements;
5. Le défaut de se conformer aux conditions de participation à une compétition, y compris toute règle concernant l'habillement ou la publicité;
6. Le défaut de se prêter à des requêtes raisonnables d'entrevues demandées par les médias;
7. Toute autre conduite déraisonnable qui cause un tort à la réputation du sport du volley, y compris mais sans s'y limiter à l'usage immodéré d'alcool, l'usage de drogues non prescrites et l'usage d'alcool par des mineurs.

Exemples d'infractions mineures :

- a. Un incident isolé de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés à l'endroit d'autrui, y compris mais sans s'y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
- b. Une conduite anti-sportive comme un débordement de colère ou une dispute;
- c. Un incident isolé de retard ou d'absence à un événement ou une activité du VC Stabulois pour laquelle la présence est attendue ou requise;
- d. Le non-respect des règlements régissant les manifestations de volley, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international.

Exemples d'infractions graves :

- a. Incidents fréquents de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés à l'endroit d'autrui, y compris mais sans s'y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
- b. Incidents fréquents de conduite antisportive comme des débordements de colère ou des disputes;
- c. Incidents fréquents de retard ou d'absence à des événements ou activités du VC Stabulois pour lesquelles la présence est attendue ou requise;
- d. Activités ou comportements qui nuisent à une compétition ou à la préparation d'un ou d'une autre athlète pour une compétition;
- e. Facéties, blagues ou autres comportements mettant en danger la sécurité d'autrui;
- f. Indifférence délibérée aux règlements régissant les manifestations de volley, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international;
- g. Usage abusif d'alcool, le qualificatif « abusif » signifiant une consommation telle que la faculté de parler, de marcher ou de conduire en est altérée, que le comportement soit perturbé ou que la capacité de fonctionner efficacement et en toute sécurité soit affectée;



One club, One spirit

h. Toute consommation d'alcool par un mineur;

i :L'utilisation de drogues illicites ou de narcotiques; ii) L'utilisation de techniques ou de drogues interdites visant à augmenter le rendement.



One club, One spirit

ANNEXE II : Protection des données (RGPD)

Déclaration de confidentialité du VC STABULOIS

Ayant trait à l'application du Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes et des biens en relation avec le traitement des données

Vos données personnelles sont utilisées par le VC STABULOIS et transmises à la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles (FVWB). Elles ne seront jamais transmises sans votre permission à des tiers à des fins commerciales. Le VC Stabulois s'engage à utiliser ces données avec précaution, de manière sécurisée et responsable.

Collecte et traitement des données personnelles

Dans la « Demande d'affiliation » nous vous demandons un nombre restreint d'informations personnelles telles que vos nom, prénom, nationalité, adresse, lieu et date de naissance, numéros de téléphone fixe et mobile et adresse e-mail. Ces données servent à des fins administratives telles que : inscription dans la liste des membres, détermination de la catégorie comme membre, invitations à des manifestations spécifiques, envoi de bulletins ou messages. Ces données sont reprises dans le fichier des membres du VC Stabulois. L'utilisation de vos données personnelles est limitée au minimum nécessaire pour les applications citées ci-dessus.

Divulcation de données personnelles à des parties tiers

Notre banque de données n'est pas accessible par des tiers, y compris par les autres membres de VC Stabulois et non plus via le site internet du VC Stabulois. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers, à moins que ce ne soit nécessaire pour la réalisation des objectifs pour lesquels elles sont fournies. C'est pourquoi elles sont transmises à la FVWB qui les traite aux fins suivantes :

1. Afin que vous puissiez participer aux activités de la FVWB, du Comité Provincial Luxembourg, soit la réalisation de l'objet social du VC Stabulois,
2. Afin que VC Stabulois puisse vous envoyer des informations concernant le volley-ball via des newsletters ou des courriels ou par courrier postal
3. Afin de pouvoir répondre à des exigences légales (mesures de bruit, qualification, etc)

Mineurs

Nous ne traitons les données de personnes de moins de 18 ans qu'après avoir obtenu l'autorisation écrite du parent ou du représentant légal.

Protection des données personnelles

Le VC Stabulois a pris les mesures techniques et organisationnelles pour protéger la banque de données dans laquelle vos données sont reprises, contre tout accès et utilisation non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol de vos données. Au cas où vos données seraient l'objet d'une fuite de données, vous en seriez avertis dans les plus brefs délais.

Le VC Stabulois est responsable pour vos données personnelles. Si vous avez des questions après la prise de connaissance de cette déclaration de confidentialité, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de ASBL VC Stabulois 40 rue du Harret 6700 Etalle, vc-stabulois@hotmail.com, +32.63.45.69.11 / +32-495.24.72.99.

Photographies

Des photos d'ambiance ou de groupe peuvent être prises lors des activités au sein du VC Stabulois. Les membres sont informés que ces photos peuvent paraître dans des rapports et documents internes ou sur le site du VC Stabulois.

Votre choix de confidentialité

Dans votre « Demande d'affiliation », vous avez la possibilité d'indiquer que vos numéros de téléphone et de GSM ne soient pas repris dans la liste des membres.



One club, One spirit

Votre droit à la consultation, à la correction et à la suppression de vos données

Vous disposez d'un droit de consultation, de correction et suppression concernant vos données. Il suffit d'envoyer à cet effet une demande datée et signée au secrétariat du VC Stabulois accompagnée d'une copie de votre carte d'identité. Les données personnelles collectées sont automatiquement supprimées du registre du VC Stabulois lorsque l'on n'est plus membre ou au décès.

Autorité pour la protection des données

Si vous avez une plainte concernant la gestion de vos données personnelles, nous vous demandons de prendre contact avec le VC Stabulois. Vous avez toujours le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité en charge de la protection des données. Pour la Belgique, c'est la Commission de la Protection de la Vie Privée qui est l'autorité de contrôle en la matière.

Politique de confidentialité concernant notre site internet

Vous pouvez consulter notre site internet du VC Stabulois sans communiquer vos données personnelles.

Facebook enregistre des données concernant la connexion que vous réalisez avec notre site internet et concernant le logiciel et l'appareil que vous utilisez à cet effet. Ces informations contiennent notamment votre adresse IP, le moment auquel vous vous connectez, le type de navigateur, la marque d'appareil et les pages que vous visitez. Ces données sont utilisées à des fins statistiques et d'analyses de la manière de surfer des visiteurs. Ceci afin d'améliorer la qualité de notre site et de nos services.

Lorsque vous vous connectez à la page Facebook du VC Stabulois un ou plusieurs « cookies » peuvent être installés dans votre navigateur.

Le site internet du VC Stabulois contient des liens vers des sites internet qui ne sont pas gérés par le VC Stabulois. Ces liens vous sont communiqués à titre d'information. Nous vous recommandons lors de votre visite à ces sites, de prendre minutieusement connaissance de leur politique de confidentialité.



One club, One spirit

ANNEXE III : Charte des Droits de l'enfant dans le Sport

CHARTRE DES DROITS DE L'ENFANT DANS LE SPORT



PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

CHACQUE ENFANT A LE DROIT

de faire du sport,
de s'amuser et de jouer
comme un enfant,
de bénéficier d'un milieu sain,
d'être respecté et traité avec dignité,
d'être entraîné et entouré
par des personnes compétentes,
de suivre des entraînements et des compétitions
adaptées à ses capacités,
de se mesurer à des jeunes qui ont
les mêmes probabilités de succès,
de faire du sport pour la santé
en toute sécurité, sans dopage,
d'avoir des temps de repos,
d'être ou ne pas être un champion.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES





One club, One spirit

ANNEXE IV : Charte des parents Fair-play

CHARTRE DES PARENTS FAIR-PLAY



PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

JE NE FORCE PAS MON ENFANT
À FAIRE DU SPORT À TOUT PRIX
ET ME RAPPELLE QU'IL LE FAIT POUR SON PLAISIR
ET NON POUR LE MIEN

JE LUI APPRENDS QUE FAIRE DE SON MIEUX
EST PLUS IMPORTANT QUE DE GAGNER

JE L'ENCOURAGE À RESPECTER LES RÈGLES ET À NE PAS UTILISER
LA VIOLENCE POUR RÉSOUDRE LES CONFLITS

DANS LA DÉFAITE COMME DANS LA VICTOIRE,
J'ENCOURAGE TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

JE DÉNONCE TOUTE FORME DE RACISME OU DE DISCRIMINATION,
JE RESPECTE LA DIVERSITÉ ET ENCOURAGE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

JE SOUTIENS LE PERSONNEL DU CLUB ET SON TRAVAIL
EN RESPECTANT LES HORAIRES ET LES CONSIGNES

JE RESPECTE LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE,
MÊME SI JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LUI

JE N'AGRESSE PAS, VERBALEMENT OU PHYSIQUEMENT,
LES AUTRES PARENTS. ILS SONT DES SUPPORTERS COMME MOI

À CHACUN SON RÔLE : J'ENCOURAGE MON ENFANT,
L'ENTRAÎNEUR ENTRAÎNE ET L'ARBITRE ARBITRE

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION,
JE NE DÉPASSE JAMAIS LES LIGNES





One club, One spirit

ANNEXE V : Charte du Fair-play



PANATHLON INTERNATIONAL

Ludis Iungit

Charte du Fair-Play

Quel que soit le rôle que je joue dans le sport, même celui de spectateur, je m'engage à:

1. Faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu et la virilité de l'affrontement, un moment privilégié, une sorte de fête.
2. Me conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué.
3. Respecter mes adversaires comme moi-même.
4. Accepter les décisions des arbitres et juges sportifs, sachant que, comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre.
5. Éviter la méchanceté et les agressions dans mes actes, mes paroles ou mes écrits.
6. Ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir le succès.
7. Rester digne dans la victoire, comme dans la défaite.
8. Aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension.
9. Porter secours à tout sportif blessé ou dont la vie est en danger.
10. Être un véritable ambassadeur du sport, en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus.

Par cet engagement, je considère que je suis un vrai sportif.



One club, One spirit

ANNEXE VI : Charte de la bienveillance



CHARTRE DE LA BIENVEILLANCE

Pour la Protection de l'Enfance



- 1
Placer le bien-être et le développement de chaque enfant au coeur de toutes nos activités
- 2
Être attentif·ve et à l'écoute de chaque enfant
- 3
Construire un lien de confiance avec l'entourage de chaque enfant
- 4
Nous former de manière régulière sur les questions de développement, de protection et de droits de l'enfant
- 5
Nous interroger sur nos pratiques collectives et individuelles et résoudre les questions en équipe
- 6
Agir en cas de situation difficile et faire appel au réseau de professionnel·le·s si nécessaire
- 7
Mettre en place, dans le respect du cadre légal existant, une Politique de protection de l'enfance (PPE) propre à notre organisation

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL - BELGIQUE / RUE DU MARCHE AUX POULETS 50, 1000 BRUXELLES / TEL : +32 (0) 2 263 79 66 / N° ENTREPRISE : 0457397.008 / BPN : BRUXELLES / INFO@DEFENSEDESENFANTS.BE

UNE INITIATIVE DE :



EN COLLABORATION AVEC

